

SCP des Anesthésistes Réanimateurs d'Essey-Lès-Nancy

Docteurs Yves CHALOT - Julien DE GUIIS - Philippe DEPARIS - Arnaud GRANDJEAN - Geoffrey JURKOLOW - Philippe LELARGE - Jean-Charles POTTIE - Elise POUREL - Nicolas ROCQ - Alexis TATOPOULOS - Daniel TISSERANT - Jean-Romain VIT

Clinique Louis Pasteur

7, rue Parmentier– 54270 ESSEY LES NANCY

Tél. : 03 83 18 83 20

Fax. : 03 83 18 86 56

Essey-Lès-Nancy,
Le lundi 07 septembre 2015

DEVIS POUR COMPLEMENT D'HONORAIRES

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous sommes **médecins anesthésistes-réanimateurs conventionnés à honoraires libres**. La Commission de Notoriété de la Sécurité Sociale nous a accordé ce droit en fonction des titres acquis et des compétences démontrées.

Ce complément d'honoraires **n'est pas pris en charge par la Sécurité Sociale**. Il est établi avec tact et mesure en fonction de l'intervention programmée lors de la consultation pré-opératoire. Votre assurance complémentaire santé peut le prendre en charge selon les conditions de votre contrat, elle vous précisera les modalités de remboursement en fonction de **l'acte prévu par votre chirurgien**.

Le montant du complément d'honoraire correspondant à l'anesthésie pour : **une opération du pied droit** prévue le jeudi 08 octobre 2015 et à son suivi post-opératoire est de **100 euros**. Vous devrez le régler en espèce, carte bancaire ou par chèque à l'ordre de la SCPARE avant la sortie de l'établissement auprès du bureau des sorties, à réception de la note d'honoraires.

Ce montant est intégralement reporté sur le bordereau S 3404 de la Sécurité Sociale que vous devrez adresser à votre assurance complémentaire santé avec la note d'honoraires acquittée et la copie du bulletin d'hospitalisation.

Si vous souhaitez des informations complémentaires et une estimation du niveau de remboursement par votre assurance complémentaire santé, visitez le site www.ameli.fr et contactez votre assureur. Il ne nous est pas possible de vous fournir un code CCAM définitif correspondant au geste chirurgical dans la mesure où il n'est pas encore réalisé.

En vous remerciant pour votre confiance, nous vous prions de croire, Mme MALADE Simone, en l'expression de nos sentiments distingués.

Merci de le rapporter signé au secrétariat d'anesthésie ou à l'entrée de la Clinique lors de votre admission.

Mme MALADE Simone le : ___ / ___ / _____ Signature

Bon pour acceptation du devis

**Pour la SCPARE,
Docteur Anesthésiste-Réanimateur**

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé. Conformément à l'article L.441-6 du code civil, un intérêt de retard égal à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur majoré de 10 points de pourcentage sera appliqué au montant facturé après mise en demeure. En outre, une indemnité au titre de la clause pénale égale à 15% du montant de l'impayé avec un minimum de 21€.